



Bâtiment agricole en bois dans la Nièvre

Intégrer une démarche de développement durable dans la construction agricole constitue un enjeu dont chacun reconnaît l'importance. Le bois à ce titre est un matériau de prédilection.

Il représente véritablement la ressource la plus « moderne » qui soit. Capteur de CO₂, renouvelable, facilitant la préfabrication, recyclable, issu de ressources locales, il est aussi l'un des composants d'un renouvellement de l'écriture architecturale quelle que soit la taille du bâtiment, son programme, son site.

Le bois, matériau par excellence, permet une adaptation à tous les contextes, répond à de nombreux défis et apporte des solutions techniques pertinentes.

Pour sa première édition, le CAUE Nièvre organise un Palmarès du bâtiment agricole en bois, souhaitant ainsi faire la promotion de la construction bois dans le département. Il permettra de révéler la volonté des différents acteurs (architectes, constructeurs, exploitants agricoles...) et le savoir-faire des entreprises locales.

L'inscription est gratuite

Toute réalisation agricole, construite sur le département de la Nièvre depuis l'année 2000 jusqu'à décembre 2016 peut-être présentée au Palmarès 2017.

Bulletin d'inscription

Nom
Prénom
Adresse postale
.....
Tél.
Email

Descriptif du bâtiment

Année de construction
Constructeur / architecte
Surface
Coût
Matériaux utilisés en couverture
.....
Largeur de travée
Nombre de travées
Largeur du bâtiment
Stalle bétonnée ☐ Oui ☐ Non

Présentation succincte du projet :

.....
.....
.....
.....

Caractéristiques liées au développement durable

☐ récupération de l'eau pluviale ☐ panneaux photovoltaïques

Évolutivité du bâtiment possible ☐ Oui ☐ Non

Le projet a bénéficié d'un conseil CAUE ☐ Oui ☐ Non

Le palmarès se veut facile d'accès.

> Pièces annexes à fournir au dossier

L'appréciation des projets portera principalement sur la qualité des trois photographies qui sont demandées aux participants :

- la première au titre du grand paysage (vue du bâtiment de loin)
- la seconde en vue rapprochée
- la dernière présentant un détail de la construction.

Ces éléments permettront au jury de sélectionner les lauréats.

Le dossier devra parvenir au CAUE de la Nièvre avant le 23 janvier 2018.

Pré-inscription par mail : caue58@wanadoo.fr

Par voie postale ou en main propre :

CAUE de la Nièvre - 3, rue des Trois Carreaux - 58000 Nevers



Groupama
RHÔNE-ALPES AUVERGNE



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
NIÈVRE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



nièvre
CONSEIL DÉPARTEMENTAL



caue
de la Nièvre